



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

52^e séance plénière

Lundi 24 novembre 1997, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau

Deuxième rapport du Bureau (A/52/250/Add.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin, je voudrais d'abord appeler l'attention des représentants sur le deuxième rapport du Bureau, qui a été publié sous la cote A/52/250/Add.1, concernant une demande d'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle intitulée «Affiliation de l'Autorité internationale des fonds marins à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies», présentée par le Guyana et la Jamaïque.

Au paragraphe 2 du rapport, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire la question intitulée «Affiliation de l'Autorité internationale des fonds marins à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies» à l'ordre du jour de la cinquante et unième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire cette question additionnelle à l'ordre du jour de la présente session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Bureau a en outre décidé de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer la question additionnelle à la Cinquième Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de renvoyer la question à la Cinquième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Président de la Cinquième Commission sera informé de la décision qui vient d'être prise.

Point 16 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

c) Élection de dix-neuf membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant procéder à l'élection de 19 membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international pour remplacer les membres dont le mandat expire le 31 mai 1998.

Les 19 membres sortants sont les suivants : Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Chili, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Inde, Italie, Kenya, Ouganda, Pologne, République islamique d'Iran, République-Unie de Tanzanie, Slovaquie, Soudan, Thaïlande et Uruguay. Ces membres sont immédiatement rééligibles.

Je rappelle aux membres qu'après le 1er juin 1998, les États suivants continueront d'être représentés à la Commission : Algérie, Allemagne, Australie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Chine, Égypte, Fédération de Russie, Finlande, France, Japon, Mexique, Nigéria, Singapour et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ces 17 États ne sont donc pas éligibles car ils sont membres de la Commission.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret et il ne sera pas fait de présentation de candidatures.

Toutefois, je voudrais rappeler qu'il est stipulé au paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale que la pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale, à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.

En l'absence d'une telle demande, puis-je considérer que l'Assemblée décide de procéder à l'élection sur cette base?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : En ce qui concerne les candidatures, j'ai été informé par les présidents des groupes régionaux respectifs que les quatre candidats approuvés par les États africains pour les quatre sièges vacants, sont le Burkina Faso, le Kenya, l'Ouganda et le Soudan.

Les quatre candidats appuyés par les États d'Asie pour les quatre sièges sont les Fidji, l'Inde, la République islamique d'Iran et la Thaïlande.

Pour les États d'Europe orientale, il y a quatre candidats pour trois sièges. Les candidats sont la Hongrie, la Lituanie, la République tchèque et la Roumanie.

Les candidats appuyés par les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour les quatre sièges à pourvoir sont la

Colombie, le Honduras et le Paraguay. Le Groupe a en outre appuyé l'Argentine et l'Uruguay pour le quatrième siège vacant étant entendu que l'Argentine et l'Uruguay siégeront en alternance chaque année, en commençant par l'Argentine. Cet arrangement relève de la compétence de l'Assemblée générale qui a créé la Commission et a déterminé sa composition aux termes de sa résolution 2205 (XXI) du 17 décembre 1966.

En ce qui concerne les quatre sièges à pourvoir par les États d'Europe occidentale et autres États, les cinq candidats suivants ont été présentés : Autriche, Espagne, États-Unis d'Amérique, Grèce et Italie.

Étant donné que le nombre de candidats appuyés par les États d'Afrique, les États d'Asie, et les États d'Amérique latine et des Caraïbes, avec l'Argentine et l'Uruguay siégeant en alternance chaque année, correspond au nombre de sièges à pourvoir pour chaque groupe, je déclare ces candidats élus membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international pour un mandat de six ans prenant effet le 14 juin 1998, en gardant à l'esprit le fait que l'Argentine et l'Uruguay siégeront en alternance chaque année, en commençant par l'Argentine.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : En ce qui concerne les États d'Europe orientale et les États d'Europe occidentale et autres États, le nombre de candidats dépasse le nombre de sièges vacants qui sont alloués à ces régions. En conséquence, l'Assemblée va procéder à un vote au scrutin secret pour élire trois membres des États d'Europe orientale et quatre membres des États d'Europe occidentale et autres États.

J'informe l'Assemblée que le nombre de candidats ne dépassant pas le nombre de sièges à pourvoir, ceux qui obtiendront le plus grand nombre de voix et au moins la majorité requise seront déclarés élus. En cas de partage égal des voix pour un siège restant à pourvoir, nous procéderons à un scrutin limité aux candidats qui auront obtenu un nombre égal de voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Des bulletins de vote marqués C et E vont maintenant être distribués. Je demande aux représentants de n'utiliser que

ces bulletins de vote et d'y inscrire le nom des trois États du Groupe des États d'Europe orientale et le nom des quatre États du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour lesquels ils souhaitent voter.

Tout bulletin de vote sur lequel figurera plus de noms pour la région pertinente que le nombre de sièges qui lui sont assignés sera déclaré nul. Les bulletins de vote portant le nom d'États Membres qui ne sont pas éligibles pour cette région ne seront pas comptabilisés.

Sur l'invitation du Président, M. Nyein (Myanmar), M. Contreras (Venezuela) et M. Buhera (Zimbabwe) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 10 h 35, est reprise à 11 h 30.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Groupe C — Groupe des États d'Europe orientale

Nombre de bulletins déposés :	164
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	164
Abstentions :	2
Nombre de votants :	162
Majorité requise :	82
Nombre de voix obtenues :	

Lituanie	133
Hongrie	111
Roumanie	110
République tchèque	106
Ukraine	2
Slovaquie	1

Groupe E — États d'Europe occidentale et autres États

Nombre de bulletins déposés :	164
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	164
Abstentions :	1
Nombre de votants :	163
Majorité requise :	82
Nombre de voix obtenues :	

Italie	140
Espagne	138
Autriche	136

États-Unis	115
Grèce	96

Ayant obtenu la majorité requise, l'Autriche, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, la Roumanie, l'Espagne et les États-Unis d'Amérique sont élus membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international pour un mandat de six ans à compter du 1er juin 1998.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Les 18 États suivants sont donc élus membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international pour un mandat de six ans à compter du 1er juin 1998 : Autriche, Burkina Faso, Colombie, Fidji, Honduras, Hongrie, Inde, République islamique d'Iran, Italie, Kenya, Lituanie, Paraguay, Roumanie, Espagne, Soudan, Thaïlande, Ouganda et États-Unis d'Amérique.

L'Argentine et l'Uruguay sont élus pour siéger à tour de rôle durant un an, en commençant par l'Argentine.

Je tiens à féliciter les États qui ont été élus membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et je remercie les scrutateurs de l'aide qu'ils ont apportée pour le bon déroulement de cette élection. Je prie les représentants de bien vouloir m'excuser pour le temps passé au dépouillement du scrutin.

Ainsi s'achève notre examen du point 16 c) de l'ordre du jour.

Point 42 de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'Unité africaine

Rapport du Secrétaire général (A/52/374)

Projet de résolution (A/52/L.8)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Zimbabwe qui va présenter le projet de résolution A/52/L.8.

M. Enkhsaikhan (Mongolie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Mapuranga (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin, en prenant la parole devant l'Assemblée générale sur la coopération entre l'Organisation des Nations

Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), j'assumerai une double fonction. Dans la première partie de ma déclaration, je présenterai le projet de résolution sur la coopération entre l'ONU et l'OUA, et je le ferai au nom d'États membres de l'OUA. Dans la deuxième partie, je m'exprimerai en tant que chef de la délégation du Zimbabwe. J'indiquerai à l'Assemblée quand je passerai d'une fonction à l'autre.

J'ai l'insigne honneur, en tant que représentant du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, S. E. M. Robert Gabriel Mugabe, de présenter le projet de résolution A/52/L.8 sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, une relation qui dure depuis trois décennies. Cette coopération engage tant le Secrétariat que les différentes institutions spécialisées du système des Nations Unies.

La mise en place par l'OUA de son Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique et la détermination de l'organisation de devenir plus active, en particulier dans les domaines de la diplomatie préventive, du règlement des conflits et de la consolidation de la paix après les conflits ont rendu cette coopération non seulement plus importante mais aussi plus urgente, en termes de réalisation des objectifs souhaités.

Le souhait exprimé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, de renforcer cette coopération a donné lieu à des consultations intenses et approfondies, à un échange d'informations et à des réunions périodiques entre ce dernier et le Secrétaire général de l'OUA, M. Salim Ahmed Salim. Pour la première fois, ils sont convenus d'institutionnaliser leurs réunions, et de se rencontrer, en alternance, en Afrique, à l'occasion du Sommet de l'OUA, et à New York, au cours de la session annuelle de l'Assemblée générale.

Le projet de résolution sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine présenté aujourd'hui s'inscrit dans le sillage de deux événements marquants qui ont respectivement eu lieu à Harare, au Zimbabwe, en juin 1997, et ici au Siège, à New York, le 25 septembre 1997, lorsque le Conseil de sécurité a tenu une séance au niveau ministériel sur la situation en Afrique. Lors de chacune de ces réunions, le Président de l'OUA a pris la parole au nom des peuples de l'Afrique sur les questions de la démocratisation, de la paix et de la sécurité, et surtout, sur le développement.

Le projet de résolution dont est saisie l'Assemblée générale souligne les défis économiques et politiques aux-

quels l'Afrique est confrontée et la nécessité urgente d'une réponse concrète de la communauté internationale, qui aille dans le sens de l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU lors de la séance au niveau ministériel du Conseil de sécurité sur la situation en Afrique, lorsqu'il disait :

«Nous — et je parle non seulement du Conseil mais de l'ONU et de la communauté internationale en général — devons réagir promptement et efficacement pour répondre à l'appel de l'Afrique. Nous devons le faire à l'aide de mesures concrètes et de programmes d'actions clairs.» (*S/PV.3819, p. 6*)

Le projet de résolution sur la coopération entre l'ONU et l'OUA présente des mesures spécifiques et des propositions claires nécessitant une action urgente de la part de l'ONU et de son Secrétariat en particulier, ainsi que de la communauté internationale en général.

L'OUA manquerait à son devoir si elle ne disait sa gratitude pour l'appui et l'assistance généreux que lui ont fournis jusqu'à présent un certain nombre de pays et d'organisations internationales.

Je conclurai en citant le Secrétaire général de l'ONU lui-même, qui, au cours de la séance au niveau ministériel du Conseil de sécurité sur la situation en Afrique, a dit :

«Pendant des décennies, nous avons disséqué l'Afrique, et débattu d'elle; nous avons étudié et résumé les défis auxquels elle est confrontée. Aujourd'hui, le temps est venu d'agir.» (*supra, p. 6*)

J'ai donc l'honneur de présenter le projet de résolution A/52/L.8 pour examen et adoption par l'Assemblée.

Je voudrais maintenant faire quelques observations au nom de la délégation du Zimbabwe. Je souhaite exprimer la profonde gratitude de ma délégation au Secrétaire général pour son rapport sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africain (A/52/374). Ma délégation se félicite de ce rapport, qui montre la relation de travail concrète qui existe entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine dans des domaines tels que l'échange d'informations, la paix et la sécurité, et le développement économique et social.

Ce débat vient à point nommé, à un moment où la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine — une coopération née il y a 32 ans, en 1965 — s'est considérablement étendue.

L'OUA n'a pas seulement participé activement au renforcement de la coopération et de l'unité entre les pays africains, mais a également apporté une grande contribution à l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies, en particulier dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies sur le rôle des organisations régionales.

L'année dernière a été chargée en événements politiques, économiques et sociaux pour l'Afrique. Les succès politiques de l'Afrique en matière de décolonisation ont été ternis par l'insécurité et les guerres civiles qui continuent de régner dans certaines parties du continent. Des combats d'ampleurs variables se sont poursuivis au Soudan, en Somalie, et dans la région des Grands Lacs. Le Zimbabwe se félicite des efforts visant à promouvoir la paix grâce au concours d'organisations régionales et à l'instauration de relations de bon voisinage. Le Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits a été créé en 1993 pour servir cet objectif. Nous comptons sur l'appui continu de l'ONU, en particulier sur son appui technique, logistique et matériel, afin d'assurer que ces accords régionaux soient maintenus et consolidés. Ma délégation se félicite de l'initiative de l'ONU visant à former des membres du personnel de l'organe de politique de défense et de sécurité de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Division de la prévention des conflits de l'OUA, et à les familiariser avec le Département des affaires politiques de l'ONU.

Nous pensons donc que la coopération entre les deux organisations ne devrait pas se limiter à la paix et la sécurité. La trente-troisième session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, accueillie par mon pays, avait convoqué la session inaugurale de la Communauté économique africaine. Une coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les groupes économiques sous-régionaux comme la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Marché commun de l'Afrique australe et orientale (COMESA) devrait être établie et être renforcée, là où elle existe. Ma délégation espère que ces efforts continueront de bénéficier du ferme soutien de la communauté internationale et de l'ensemble du système des Nations Unies.

Ma délégation est convaincue que l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, si elle est strictement mise en oeuvre, pourrait contribuer à la création d'un environnement favorable à la croissance et à la prospérité économiques dont a tant besoin le continent africain. Elle devrait renforcer les efforts menés actuellement par

l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable.

Enfin, la coopération entre l'OUA et l'ONU devrait affermir la volonté des pays africains de surmonter les obstacles auxquels ils font face actuellement et d'engager le continent sur la voie de la croissance et du redressement économiques. L'Afrique montrée par les moyens de communication a été celle d'une très grande tragédie humaine, mais aujourd'hui nous assistons à une renaissance africaine qui a besoin d'être appuyée par l'ONU et par la communauté internationale tout entière.

M. Wolzfeld (Luxembourg) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, la Hongrie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, et le pays associé Chypre se rallient à cette déclaration.

L'Union européenne souhaite tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport exhaustif sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) (A/52/374). L'Union européenne considère que les organisations régionales internationales ont un rôle croissant à jouer dans le monde contemporain et souligne l'importance particulière de la coopération entre l'ONU et l'OUA. Le rôle des organisations régionales peut s'avérer particulièrement efficace du fait que les organisations représentent des États membres individuellement concernés. L'importance que l'Union attache à l'Afrique est fondée sur des intérêts, des valeurs et des objectifs communs : le désir d'aider l'Afrique à réaliser la paix, la stabilité et un développement durable afin d'améliorer la qualité de vie de ses populations.

L'OUA et les organisations sous-régionales en Afrique offrent un cadre approprié pour un dialogue et une coopération à cette fin. Nous saluons le rôle important joué par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ainsi que celui de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et notamment les efforts accomplis par son groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) au Libéria. De même, l'Union européenne se félicite du travail accompli par la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) en République centrafricaine. En Afrique de l'Est, nous relevons les initiatives intéressantes prises par la Commission pour la coopération est-africaine et l'Autorité intergouvernementale de développement (IGAD).

C'est pourquoi, l'Union européenne encourage les contacts et le dialogue réguliers qu'elle entretient avec les organisations régionales en Afrique, et particulièrement la poursuite du dialogue avec l'OUA. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la première rencontre au niveau ministériel entre les troïkas de l'OUA et de l'Union européenne qui s'est tenue le 23 juin 1997 à New York. L'objet de la réunion était de passer en revue le processus de consultations politiques régulières au niveau des hauts fonctionnaires entre l'OUA et l'Union européenne institué en 1994, et de poser les jalons pour la coopération future. Les 26 et 27 juin dernier, la Présidence de l'Union européenne et la Commission européenne ont visité Addis-Abeba pour discuter de la façon de parachever un projet qui visait à développer la capacité de l'OUA de traiter les informations nécessaires à la diplomatie préventive. De même, l'Union européenne est en contact avec les membres de la SADC pour fixer une date pour une réunion des hauts fonctionnaires prévue à Lusaka en décembre 1997.

Les 16 et 17 juin 1997, le Conseil européen, qui s'est tenu à Amsterdam, a déclaré que l'Union européenne attend avec intérêt la tenue, en l'an 2000, d'un sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne et d'Afrique. L'Union attache une très grande importance à la préparation de ce sommet afin d'en assurer des résultats concrets. Le but d'un tel sommet est d'établir un dialogue politique global au plus haut niveau entre l'Union européenne et l'Afrique, qui permettra le développement d'une relation plus effective et plus intégrée entre nos deux continents.

Nous nous félicitons du Mécanisme mis au point par l'OUA pour la gestion de la prévention et du règlement des conflits en Afrique, et nous sommes convaincus qu'il sera particulièrement utile en contribuant à résoudre les conflits et à réduire les tensions. C'est en effet aux Africains, en premier lieu, qu'il incombe de prendre l'initiative de restaurer la paix sur ce continent, et d'en assumer la principale responsabilité. Il est important que les pays africains aient la capacité de participer à des opérations de maintien de la paix, conduites avec l'accord du Conseil de sécurité. À cet égard, nous saluons l'effort des pays qui souhaitent passer d'un rôle de coopération militaire directe et bilatérale à un soutien actif vis-à-vis des pays africains, dans le cadre d'une approche multilatérale, en liaison avec l'ONU, l'OUA et d'autres partenaires.

L'Union européenne, pour sa part, fournit une assistance concrète à cet égard. Elle a adopté, le 2 juin de cette année, une position commune sur la prévention et la résolution des conflits en Afrique. L'Union européenne approfondira

le dialogue avec l'OUA et les organisations sous-régionales sur les possibilités concrètes d'appuyer leurs efforts dans les domaines de l'alerte précoce, de la diplomatie préventive, du maintien de la paix ainsi que de la sensibilisation à l'importance du respect des droits de l'homme, de l'État de droit, d'une société pluraliste, d'institutions et de pratiques démocratiques et d'une culture de tolérance et de coexistence pacifique.

L'Union européenne se félicite, dans ce contexte, de l'initiative et de l'action des Secrétaires généraux de l'ONU et de l'OUA de coopérer et de se consulter régulièrement sur les grandes questions africaines. Depuis janvier 1997, ils ont examiné ensemble la nécessité de resserrer leurs liens afin de renforcer leur capacité mutuelle de prévenir et de résoudre les conflits en Afrique. Un progrès important dans cette direction est la nomination de M. Mohamed Sahnoun en tant que Représentant spécial de l'ONU et de l'OUA dans la région des Grands Lacs, puis l'élargissement de son mandat au Congo.

L'Union européenne se félicite de ce que les deux Secrétaires généraux se rencontreront dorénavant deux fois par an et appuie la réunion entre les deux secrétariats, qui se tiendra à Addis-Abeba en début décembre 1997, afin de définir des mesures spécifiques pour renforcer et élargir cette coopération.

Nous saluons par ailleurs la tenue d'une session ministérielle sur la situation en Afrique au Conseil de sécurité, le 25 septembre dernier, et nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général à ce sujet qui est prévu pour le mois de février 1998.

L'Union européenne reconnaît le rôle éminent des Nations Unies dans les questions de maintien de la paix. Elle est convaincue de la nécessité d'une coopération la plus étroite possible entre l'ONU et l'OUA. Nous notons que l'Article 52 de la Charte de l'Organisation des Nations Unies reconnaît le rôle particulier qui doit être joué par les organisations régionales à cet égard.

En considérant aujourd'hui le continent africain, il y a lieu d'être confiant en l'avenir. La démocratie prend racine dans un nombre croissant d'États et, dans nombre de pays, on débat sainement de la meilleure façon d'adapter plus directement cette démocratie aux besoins de la population, d'encourager le peuple à participer plus pleinement à la conduite des affaires publiques, et de leur permettre d'influer plus directement sur l'orientation de leur propre avenir. L'OUA a un rôle influent — ce qui implique bien entendu des responsabilités — et doit favoriser et appuyer

un tel débat. Il incombe à la communauté internationale, et notamment aux Nations Unies, d'appuyer l'OUA dans cette tâche. L'Union européenne encourage l'intensification du dialogue et de la coopération entre l'ONU et l'OUA dans ces domaines.

Tout en félicitant l'Afrique des progrès substantiels qu'elle a réalisés dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour instaurer une démocratie plus généralisée et pour remédier aux problèmes qui se posent à l'intérieur de ses frontières, l'Union européenne fait siennes les sérieuses inquiétudes qu'expriment les Africains eux-mêmes quant aux événements qui surviennent dans un certain nombre de régions de leur continent, et devant les tendances antidémocratiques constatées dans certains pays.

L'Union européenne estime qu'il est de son devoir de se prononcer contre les attaques contre la démocratie et de favoriser un règlement pacifique des différends. Il y a donc des occasions où nous estimons nécessaire de rendre publiques — à l'ONU ou dans d'autres instances — nos préoccupations face aux événements qui surviennent dans certains pays, en Afrique et ailleurs.

La paix ne règne toujours pas dans la région africaine des Grands Lacs, et les pays limitrophes ont été touchés par le conflit. L'Union continue de soutenir pleinement les efforts déployés par les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ainsi que par des dirigeants de la région et d'autres personnalités concernées, pour ramener la paix dans la région. L'Envoyé spécial de l'Union pour la région des Grands Lacs, M. Aldo Ajello, continuera à collaborer étroitement avec eux.

L'Union européenne se déclare toujours favorable à la convocation, sous les auspices conjointes de l'ONU et de l'OUA, d'une conférence internationale qui aborderait de façon globale la situation dans la région des Grands Lacs. L'Union souligne également le rôle que la communauté internationale peut jouer pour aider les pays de la région à résoudre leurs problèmes.

En République démocratique du Congo, l'Union européenne continuera d'insister auprès du Président Kabila pour qu'il relance sans tarder le processus électoral dans le délai annoncé de deux ans et pour qu'il honore son engagement de faciliter le travail des organisations humanitaires qui aident et rapatrient les réfugiés. Il est impératif que les Nations Unies puissent mener librement leur enquête sur les massacres présumés et les autres violations des droits de l'homme sur le territoire congolais.

Quant à la République du Congo, l'Union européenne regrette vivement que la médiation internationale entreprise par le Président Bongo du Gabon et par M. Mohamed Sahnoun, Représentant spécial des Secrétaire généraux de l'ONU et de l'OUA n'ait pas abouti, et elle marque sa désapprobation quant au fait que la crise politique se soit transformée en conflit armé qui a apporté un changement de gouvernement sans que le peuple du Congo ait pu se prononcer dans des élections libres. L'Union européenne demande aux autorités de relancer le processus démocratique et de préparer, dans les meilleurs délais, des élections démocratiques libres, transparentes et équitables, qui devraient avoir lieu sous supervision internationale. L'Union européenne condamne toute ingérence extérieure en République du Congo, notamment l'intervention de forces étrangères, en violation de la Charte des Nations Unies, et demande que toutes les forces étrangères, mercenaires compris, soient immédiatement retirées.

L'Union européenne est préoccupée par la situation en Sierra Leone et salue les efforts pacifiques déployés par les États de la région. Nous exprimons notre préoccupation devant la dégradation de la situation humanitaire dans ce pays et nous espérons que la résolution 1132 (1997) du Conseil de sécurité permettra au plus vite le rétablissement du Gouvernement démocratiquement élu et le retour à l'ordre constitutionnel. L'Union européenne fait appel à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour qu'elle assure que l'imposition des sanctions à l'égard de la Sierra Leone se fasse dans le plein respect de la résolution 1132 (1997) et du droit international concernant l'aide humanitaire. Nous nous félicitons du plan de la CEDEAO pour le rétablissement de la paix en Sierra Leone, qui a été publié à Conakry le 23 octobre dernier, et nous attendons avec intérêt l'évaluation de la mission de reconnaissance du Secrétariat des Nations Unies.

En Angola, nous sommes extrêmement préoccupés par la persistance du climat de tension et la stagnation du processus de paix. Il est impératif que l'UNITA s'acquitte de toutes les obligations qui découlent du Protocole de Lusaka, qu'elle a librement signé. C'est pourquoi l'Union européenne, à la lumière des résolutions 1127 (1997) et 1135 (1997) du Conseil de sécurité, lance un appel à l'UNITA pour qu'elle se conforme, sans délai, aux dispositions des résolutions. L'Union européenne prend toutes les mesures afin d'imposer les sanctions aux termes des résolutions 1127 (1997) et 1135 (1997) et encourage tous les États à en faire autant.

Le développement économique continue d'être le défi majeur auquel le continent africain fait face. L'Union

européenne en est parfaitement consciente. Il est encourageant de constater que de nombreux pays africains ont entrepris de vastes réformes de leurs politiques économiques et du secteur public, qui ont permis de relancer la croissance. Ces pays ont également réalisé des progrès importants et louables dans des secteurs essentiels tels que la santé, l'éducation et la fourniture de services de base.

En même temps, il demeure que la moitié de la population de l'Afrique subsaharienne vit en dessous du seuil de pauvreté. Cette pauvreté nous rappelle que le progrès économique et social n'est pas encore réalisé dans cette région. Nous estimons que pour réduire la pauvreté, les pays africains doivent, avec l'encouragement et l'appui de la communauté internationale, réaliser et maintenir un taux de croissance du revenu par habitant stable. Les programmes de développement doivent également viser à assurer que les groupes les plus pauvres de la population en soient les premiers bénéficiaires.

L'Union européenne continuera de jouer un rôle décisif afin d'aider l'Afrique à réaliser ces objectifs. Le cadre de notre aide est en place, grâce à la Convention de Lomé, qui constitue la pierre angulaire de nos efforts. L'aide octroyée par l'Union européenne au titre de la Convention de Lomé et l'assistance qu'elle apporte par d'autres filières font aujourd'hui de l'Union européenne le plus grand donateur d'aide du monde. Ainsi, la contribution de l'Union européenne représente plus de 60 % de l'aide totale accordée à l'Afrique subsaharienne par les pays de la zone OCDE. Nous réaffirmons notre détermination à poursuivre notre effort en faveur des pays en développement d'Afrique et à renforcer notre coopération avec eux afin d'assurer leur bien-être et leur prospérité futurs.

C'est bien là tout le sens de la réflexion que nous avons engagée avec nos partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique sur l'avenir de la Convention de Lomé. L'Union européenne est résolue à préserver la spécificité de ce partenariat unique qui la lie à de nombreux pays africains.

De son côté, l'Afrique doit accepter ses responsabilités afin que le développement soit durable et la prospérité assurée. Chaque gouvernement est avant tout responsable d'assurer à son peuple les droits et les libertés fondamentaux, en créant les conditions favorables à la croissance de l'économie. Tous les États ont également des responsabilités envers les autres États de leur région et de l'environnement qu'ils partagent. Ces responsabilités vont bien au-delà de la nécessité de respecter la souveraineté de chacun.

L'Organisation de l'unité africaine a joué un rôle important en précisant ces responsabilités, en étudiant les moyens de garantir leur respect et en aidant à définir une vision commune de l'avenir pour le continent africain. L'Union européenne est convaincue que l'Organisation de l'unité africaine, avec l'aide et la coopération de la communauté internationale et en particulier de l'Organisation des Nations Unies, relèvera le défi qui consiste à aider l'Afrique à s'engager dans le prochain millénaire avec confiance et détermination.

M. Dlamini (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) :
Ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). La communauté internationale est consciente du fait que l'Afrique est un continent qui, non seulement fait face à des difficultés liées au développement socioéconomique mais a également souffert d'un grand nombre de conflits entre les États-nations et au sein de ces derniers. Les origines des conflits sont complexes, recouvrant des paramètres économiques, politiques, culturels et sociaux. Parmi les facteurs internationaux, les conflits se sont manifestés en tant que conséquence de la fin de la guerre froide, et suite à la mondialisation et à la libéralisation de l'économie mondiale, éléments qui ont conduit à un sentiment d'insécurité économique et politique en Afrique.

Un grand nombre de problèmes en Afrique résultent de ces conflits. L'un de ces problèmes est la crise des réfugiés en Afrique, qui ne connaît pas de répit. Des millions de réfugiés et personnes déplacées en Afrique, représentant le nombre le plus élevé des flux de réfugiés dans le monde, ont créé davantage de sources de tension potentielles au sein des États et entre eux. Ainsi, l'assistance aux réfugiés et la protection des droits des réfugiés constituent une priorité dans la prévention et la gestion des conflits, ainsi que dans la consolidation de la paix et de la sécurité dans notre région.

Ma délégation appuie l'avis présenté par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies, document A/52/1, selon lequel un objectif essentiel de l'ONU consiste à élargir le champ des transformations pacifiques, en assurant que les États Membres n'ont pas recours à la violence et ce, par des moyens qui permettent d'endiguer et de résoudre les conflits, et de s'attaquer à leurs causes profondes. À cet égard, il est encourageant de noter que l'ONU s'est engagée à coopérer avec les organisations régionales. Cette stratégie offre de grandes possibilités. La nomination d'un Représentant spécial commun de l'ONU et de l'OUA représente un effort tout à

fait louable visant à renforcer les contacts existant entre les secrétariats de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Nous espérons que ce Représentant spécial continuera de renforcer la coordination des efforts de l'ONU et de l'OUA, en étroite consultation avec les Secrétaires généraux des deux organisations, afin d'utiliser les capacités des deux organisations dans leurs efforts conjugués visant à prévenir et résoudre les conflits en Afrique.

L'une des aspirations essentielles de l'OUA est le développement d'une Afrique pacifique en vue de la réalisation d'une aspiration plus vaste, celle d'un monde de paix. La persévérance de l'Afrique dans la poursuite d'une diplomatie préventive, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix, y compris la consolidation de la paix après les conflits, se manifeste dans les efforts déployés par le Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'Organe central de l'OUA et la Division de l'OUA chargée de la prévention des conflits.

Ma délégation est encouragée par la coopération existant entre le Département des affaires politiques de l'ONU et l'OUA à différents niveaux et de différentes façons, avec notamment l'invitation adressée au centre de coordination de l'Organe de la Communauté de développement de l'Afrique australe chargé des questions de politique, de défense et de sécurité et également à la Division de l'OUA chargée de la prévention des conflits, pour effectuer des visites visant à les familiariser au Département des affaires politiques. Des échanges d'informations et des visites de personnel concerné au sein des organisations amélioreront la coordination de la mise en oeuvre des programmes de coopération convenus entre l'ONU et l'OUA.

Le Royaume du Swaziland est encouragé par la poursuite de la coopération entre le système des Nations Unies et les fonds et programmes dans le domaine du développement socioéconomique. Chacun sait que malgré une importante base de ressources naturelles et l'adoption de programmes d'ajustement structurel, les économies africaines sont toujours marquées par des taux de croissance économique réduits, dus essentiellement à des déséquilibres internes et externes, une productivité réduite dans l'agriculture, des insuffisances en matière de compétences et des taux de croissance démographique importants ainsi que des problèmes dans les domaines de l'éducation et de la santé. Les nouvelles menaces transnationales, sous forme de réseaux transnationaux du crime, de trafic de stupéfiants, de blanchiment de l'argent et de terrorisme, ont également des

répercussions négatives considérables sur les économies déjà fragiles de nos pays.

Les efforts déployés par l'ONU et la communauté internationale pour éviter ces problèmes aux pays africains apparaissent dans des initiatives, telles que le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, le nouvel Ordre du jour (des Nations Unies) pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique ainsi que la Déclaration et le Programme d'action de Tokyo. Ces initiatives ont été lancées depuis plusieurs années en raison de la détérioration de la situation socioéconomique en Afrique. Les approches de mise en oeuvre, les programmes de travail et les stratégies de mobilisation des ressources qui ont été établis devraient être suivis de près pour veiller à ce que les objectifs de ces initiatives ne demeurent pas chimériques.

Il convient de rappeler qu'en appuyant le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ainsi que la Déclaration de Tokyo, les pays donateurs se sont engagés à aider l'Afrique dans quatre domaines principaux : l'aide publique au développement, l'allègement de la dette extérieure, l'accès aux marchés et l'accès à l'investissement direct étranger. Le même engagement a été pris lors des différentes conférences et sommets sur les questions relatives au développement qui ont eu lieu dans les années 90. Toutefois, seuls quelques pays donateurs ont respecté leur engagement et nous leur en sommes reconnaissants. Sinon, la situation demeure généralement sombre, l'aide publique au développement étant à la baisse et les pays africains n'ayant pas encore bénéficié de la récente expansion du commerce international et de la récente croissance des investissements directs étrangers. Le tout est de savoir quand cela changera. Le Swaziland et la plupart des pays africains se sont engagés en faveur de l'établissement de structures politiques et institutionnelles saines. L'approche préconisant l'adhésion au principe de la responsabilisation s'est largement répandue dans le continent. Tout cela indique clairement que le climat en matière de commerce et d'investissement serait propice et prometteur pour les entrepreneurs étrangers. C'est pourquoi ma délégation pense qu'il est moralement juste que les pays développés s'acquittent de leurs obligations.

Le don de 3 millions de dollars fait par le PNUD au titre du renforcement de la capacité du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits créé par l'OUA bénéficiera à l'organisation, puisqu'il renforcera sa capacité financière à mettre en oeuvre les projets prévus

dans ce domaine. Le Swaziland est particulièrement encouragé par le fait qu'environ 10 % du budget affecté à ce projet seront consacrés aux activités de prévention des conflits dont seront chargées des femmes. Il faut savoir, toutefois, que les crédits budgétaires alloués au titre de cet important domaine d'activités auxquelles participent des femmes sont loin d'être suffisants, étant donné que plus de la moitié des 20 millions de réfugiés fuyant les conflits en Afrique sont des femmes et des enfants.

Je terminerai en réaffirmant l'attachement de mon gouvernement à son adhésion à l'Organisation des Nations Unies et à l'OUA. Le Swaziland croit en l'importance des buts et objectifs en vertu desquels ces deux organismes ont été créés. Alors que le Conseil de sécurité a consacré des ressources financières et humaines considérables pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, l'OUA, quant à elle, a montré son attachement à la paix et à la sécurité dans la région, en créant son propre Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

En outre, le Conseil économique et social, par l'intermédiaire de ses organes subsidiaires, a créé de nombreux programmes visant à aider les États Membres dans leurs efforts en vue du développement. De même, l'OUA, lors de sa trente-troisième assemblée des chefs d'État et de gouvernement tenue à Harare (Zimbabwe) cette année, a adopté un certain nombre de résolutions visant à promouvoir la croissance économique et le développement social de l'Afrique.

Les pays africains ont la ferme volonté politique de résoudre les problèmes qui affligent l'Afrique. Ce qui manque à l'Afrique, c'est la capacité financière et les ressources humaines. C'est pourquoi l'OUA préfère concentrer ses efforts sur l'action préventive car c'est une priorité moins onéreuse. C'est également pour cette raison que l'Afrique recherche une coopération accrue et élargie avec l'Organisation des Nations Unies, notamment pour ce qui est de l'appui et de l'assistance renforcés de la communauté internationale.

M. Konishi (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : On ne soulignera jamais assez l'importance de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, notamment pour s'attaquer aux problèmes du développement économique et de la prévention des conflits. Le Japon se félicite de l'accent que place l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur sa coopération avec les Nations Unies dans ces domaines, comme il ressort du projet de résolution présenté par le représentant du Zimbabwe.

Comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères du Japon dans son allocution à cette session de l'Assemblée générale :

«Le développement et la paix sont en quelque sorte l'avvers et le revers d'une même médaille. Sans développement, les causes de conflit ne pourront pas être éliminées et, sans paix, les conditions favorables au développement ne pourront pas être réunies.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Séances plénières, 8e séance, p. 7*)

En effet, des facteurs sociaux et économiques, qui doivent être pris en compte afin d'atteindre et de préserver la paix durable, sous-tendent nombre des conflits régionaux dont nous sommes témoins ces dernières années.

Reconnaissant que la paix et le développement sont inextricablement liés, le Japon prend deux initiatives qui, il l'espère, renforceront les efforts de coopération de l'ONU et des organisations régionales, notamment l'OUA, dans ces deux domaines.

Premièrement, en janvier prochain, le Japon convoquera, à Tokyo, une conférence internationale sur une stratégie préventive à laquelle il a invité des experts internationaux ainsi que des représentants des États Membres intéressés. Au moment des préparatifs de la Conférence, le Japon a l'intention de consulter l'OUA ainsi que différents pays, notamment des pays africains. Nous escomptons que la conférence, qui sera principalement axée sur la région de l'Afrique, produira des propositions concrètes sur la façon de résoudre les conflits par la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OUA.

Deuxièmement, la solution fondamentale aux conflits en Afrique suppose que le développement est en bonne voie et que la pauvreté est éliminée. Conscient de cela, le Japon a axé ses efforts sur les questions relatives au développement de l'Afrique et prévoit d'organiser la deuxième Conférence internationale sur le développement de l'Afrique (TICAD II), qui doit être convoquée au niveau ministériel l'an prochain à Tokyo. Le cadre d'un plan d'action a été élaboré lors d'une réunion préparatoire tenue à Tokyo le mois dernier.

Nombre des questions que l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, est appelée à examiner sont des problèmes africains. Il était donc approprié que le Conseil se réunisse à un niveau ministériel en septembre pour discuter de la situation en Afrique. Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur

les sources de conflit en Afrique, prévu au début de l'an prochain. En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, le Japon continuera d'oeuvrer activement afin d'apporter sa contribution à ce processus. Dans le même temps, le Japon oeuvre en faveur d'une coopération plus large entre l'OUA et la communauté internationale dans la recherche des causes profondes des conflits. Le Japon est en étroite consultation avec l'OUA afin de déterminer comment, outre ses contributions versées au Fonds pour la paix de l'OUA, il peut fournir une assistance dans les domaines de la coopération en faveur du développement, la prévention des conflits et la consolidation de la paix après les conflits en Afrique.

Je voudrais, au nom du Gouvernement japonais, louer les initiatives et les efforts de coordination de l'OUA dans le domaine de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix et du développement économique en Afrique. Nous sommes convaincus que la relation de coopération en constante évolution qu'elle entretient avec l'ONU servira de modèle pour d'autres organisations régionales et sous-régionales dans l'examen des questions relatives à la paix et au développement.

M. Petrella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : L'Argentine dans cette brève intervention tient à exprimer sa reconnaissance et son appui à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour les efforts qu'elle déploie depuis tant d'années pour promouvoir la paix, la démocratie et le développement en Afrique.

Ces efforts portent leurs fruits : la majorité des pays africains mènent à bien, avec succès, le renforcement de leurs institutions démocratiques, promeuvent les droits de l'homme et réforment leurs économies. L'OUA, par le biais de ses mécanismes de coopération, a progressivement créé les conditions nécessaires pour atteindre ces objectifs.

L'Argentine, également après trois décennies d'instabilité politique, d'insécurité juridique et d'économie fermée, a retrouvé, au prix de sacrifices, la voie démocratique, en consolidant ses institutions politiques, judiciaires et économiques. C'est pourquoi nous comprenons bien et nous appuyons résolument la détermination des peuples africains et de leurs dirigeants à vivre en paix, dans un État de droit.

L'Argentine a bénéficié et bénéficie de cette tendance au changement dans un cadre démocratique en Afrique. Non seulement elle a consolidé ses relations bilatérales avec de nombreux pays, mais également elle a renforcé des échanges commerciaux extrêmement fructueux.

Parallèlement à ces événements positifs, certains pays du continent sont touchés par des crises politiques. Ces situations se sont également produites et existent dans d'autres régions, et elles ont été renversées. L'OUA a réagi activement et de manière solidaire, montrant une fois encore son attachement au règlement pacifique des différends, à la défense de l'État de droit et son souci du sort des réfugiés et des personnes déplacées sur le plan interne.

L'Argentine, dans les limites de ses possibilités, a été présente en Afrique et a fourni des apports constructifs en matière de maintien de la paix, d'aide humanitaire et de surveillance des élections. L'Argentine a participé à des opérations de maintien de la paix en Angola, au Mozambique et au Sahara occidental, et par le biais de missions des «Casques blancs», ou de façon directe, a offert une aide humanitaire à différents pays du continent. L'Argentine a également été présente en fournissant des observateurs électoraux à la première élection au suffrage libre et universel qui a mis fin à l'apartheid en Afrique du Sud, au référendum d'autodétermination en Érythrée et aux élections législatives tenues en Algérie au mois de juin dernier.

Lors de la réunion des ministres des affaires étrangères des États membres du Conseil de sécurité le 25 septembre 1997, présidé par le Secrétaire d'État des États-Unis, Mme Albright, le Ministre des affaires étrangères, M. Di Tella, a réitéré l'engagement de l'Argentine à collaborer activement aux efforts déployés pour promouvoir le développement en Afrique. À cet égard, l'Argentine a actuellement environ 70 programmes de coopération avec l'Afrique en cours d'exécution. Ceux-ci concernent des domaines aussi divers que la formation à l'agriculture et à l'élevage, l'élimination des maladies, l'informatique, la réforme de l'État et les privatisations.

Dans ce contexte favorable à la coopération, il convient de se rappeler ce qu'a dit le Secrétaire général Kofi Annan, le 20 novembre dernier, à l'occasion de la Journée de l'industrialisation de l'Afrique :

«En 1996, l'Afrique a connu une croissance supérieure à 4 %, ce qui ne s'était jamais vu depuis 20 ans. De plus en plus de pays connaissent un essor économique remarquable. Le secteur privé commence à jouer un rôle de locomotive de l'économie. Un peu partout, la société civile se dote des institutions dont elle a besoin pour faire entendre sa voix.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Séances plénières, 50e séance, p. 13*)

Pour terminer, nous pensons que c'est là une bonne occasion de rendre hommage à l'Afrique, puisqu'elle constitue un secteur très important de l'ONU. Sans l'initiative africaine, aucun changement dans des domaines tels que la décolonisation, le désarmement, les droits de l'homme, l'environnement et le développement n'aurait pu avoir lieu. Nous tenons donc à réitérer notre appui aux buts et principes de l'OUA c'est-à-dire ceux de la paix et du progrès des pays qui la composent.

M. Mohammed (Éthiopie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer ma déclaration en remerciant le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, du rapport complet qu'il a présenté à l'Assemblée générale et qui figure dans le document A/52/374, intitulé «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine». Mon gouvernement apprécie hautement les efforts faits par le Secrétaire général pour revitaliser la coopération entre les deux organisations.

La fin des années 70 et les années 80 ont été des décennies perdues pour l'Afrique. Aujourd'hui, l'Afrique a émergé de la stagnation des années 80, et les années 90 peuvent être décrites comme étant la décennie de la renaissance et de l'espoir.

Bon nombre de pays africains ont pris des mesures d'une portée considérable pour promouvoir la bonne gestion des affaires publiques, la démocratisation, la participation populaire et le pluralisme politique. Collectivement et individuellement, ils ont maintenant fait face aux défis du développement économique et social en introduisant des mesures de réforme audacieuses qui sont souvent douloureuses. Les structures économiques sont renforcées et un environnement propice à l'investissement privé a été créé. Ces efforts déployés par les pays africains nécessitent un environnement international favorable pour réussir. La coopération entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) doit être vue dans ce contexte.

Le système de l'ONU a un rôle particulier à jouer pour promouvoir le développement économique et social de l'Afrique et le règlement pacifique des conflits qui touchent le continent. Il est encourageant de noter, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, que l'appui du système de l'ONU à l'Afrique, grâce à des initiatives diverses, s'est accru au cours de l'année dernière.

Des consultations entre le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de l'OUA sur des questions africaines clefs, qui ont eu lieu l'année dernière, et les mesures prises pour resserrer les liens et la coordination entre les

deux organisations ont indiqué la bonne voie et donné l'élan nécessaire au renforcement de la coopération entre l'ONU et l'OUA. La nomination de l'Ambassadeur Mohammed Sahnoun, en tant que Représentant spécial de l'ONU et de l'OUA dans la région des Grands Lacs, a été une mesure dont on s'est félicité et qui a souligné davantage le nouvel esprit de coopération et de coordination existant entre l'ONU et l'OUA.

Ma délégation prend note avec satisfaction que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité est entrée dans une phase importante. Nous saluons, en particulier, les mesures prises pour renforcer les contacts, les échanges d'idées et d'informations entre les secrétariats des deux organisations pour les questions essentielles d'intérêts communs. L'invitation adressée aux organisations sous-régionales, telles la Communauté de développement économique de l'Afrique australe (SADC) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement sont également des mesures dont nous nous sommes félicités, et de tels contacts avec les organisations sous-régionales devraient être renforcés et accrus.

L'un des domaines les plus importants de la coordination et de la coopération entre l'ONU et l'OUA est le renforcement de la capacité de l'OUA et de son Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits pour traiter des situations de conflits en Afrique. À cet égard, ma délégation rappelle le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la capacité de prévention des conflits et du maintien de la paix en Afrique, document A/50/711, et les résolutions ultérieures de l'Assemblée générale des Nations Unies et les recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. À cet égard, ma délégation attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général qui doit être présenté conformément à la demande du Comité spécial des opérations de maintien de la paix à sa session de 1997.

Bien que l'Organisation des Nations Unies ait pour responsabilité principale le maintien de la paix et de la sécurité internationales, les organisations régionales comme l'OUA peuvent également jouer un rôle important pour prévenir, gérer et régler les conflits dans leurs propres régions. La deuxième réunion des chefs d'état major des armées des États membres de l'Organe centrale de l'OUA, qui s'est tenue en octobre dernier à Harare, au Zimbabwe, a souligné le rôle important que joue l'OUA et la nécessité de renforcer la coopération entre l'ONU et l'OUA. À cette fin, ma délégation estime qu'une plus grande attention doit être accordée à la coopération entre les deux organisations

afin de renforcer l'aptitude de l'OUA à prévenir, gérer et régler les conflits.

En matière économique et sociale, ma délégation note avec satisfaction le rôle important que continue de jouer la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en coopération avec l'OUA et la Banque africaine de développement (BAfD), en particulier dans l'instauration de la Communauté économique africaine. La coopération de la CEA avec l'OUA dans d'autres domaines importants montre également que le rôle et la contribution de cette Commission économique régionale sont indispensables dans la promotion du développement économique et social de l'Afrique.

La coopération entre l'OUA et différentes institutions et programmes des Nations Unies, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme alimentaire mondiale (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) et autres au cours de cette année a été encourageante. Le PNUD a apporté une assistance précieuse en appuyant l'intégration économique de l'Afrique et en renforçant la capacité du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'OUA. L'assistance du PNUD aux efforts de paix déployés en Afrique ainsi que les campagnes d'appels de fonds et les conférences de donateurs qui sont prévues afin d'accroître les ressources financières du Fonds pour la paix de l'OUA sont très louables.

Bien que nous nous félicitions de la tendance encourageante à la coopération entre l'OUA et le système des Nations Unies, nous souhaitons en même temps souligner que cette coopération devrait viser à assurer l'appui du système des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble à l'exécution des programmes adoptés par les gouvernements africains. À cet égard, nous souhaitons souligner en particulier que le Plan d'action de Lagos et le document «Relance du développement socio-économique de l'Afrique : Programme d'action du Caire» continuent d'être valables en tant que stratégie de développement à long terme de l'Afrique, qui exige le plein appui du système des Nations Unies.

Le défi auquel fait face l'Afrique dans le domaine politique est essentiellement celui que pose l'instauration de la stabilité politique indispensable à l'intégration et au développement socio-économique. Inutile de dire que l'instauration d'un tel environnement nécessite principale-

ment la démocratisation, la bonne gestion des affaires publiques, la paix, la justice ainsi que la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Même si les résultats auxquels sont parvenus les pays africains dans ces domaines ont été encourageants ces dernières années, la contribution qu'apporte le système des Nations Unies en coopération avec l'OUA aux efforts que déploient les pays africains est également indispensable.

Dans les domaines de la coopération économique et du développement les défis sont ceux que souligne le Programme d'action du Caire. Toutefois, on attend des activités qui pourraient être entreprises dans le cadre de la coopération ONU/OUA qu'elles portent sur l'exécution de différents programmes sectoriels qui pourraient être réalisés dans le cadre de l'intégration régionale, afin de traiter du problème de la dette extérieure de l'Afrique, de la sécurité alimentaire, de la restructuration et de la transformation de l'économie de l'Afrique ainsi que des tendances actuelles de l'économie mondiale.

Dans les domaines du développement social et de l'environnement, la coopération ONU/OUA devrait surtout porter sur le renforcement des capacités ainsi que sur la mise en oeuvre des différentes déclarations et stratégies adoptées par les chefs d'État et de gouvernement de l'OUA.

L'Organisation de l'unité africaine et le système des Nations Unies représentent des instruments indispensables au maintien de la paix et de la sécurité ainsi qu'à la promotion du développement économique, social et culturel du continent africain. Un emploi avisé de ces instruments par le biais de la coopération et de la rationalisation concertée des activités pourrait grandement contribuer à l'application des stratégies et plans de développement adoptés par les organes les plus élevés de l'OUA dans l'intérêt du continent et atteindre les objectifs fixés par le Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine.

Pour terminer, je souhaite remercier le représentant du Zimbabwe pour avoir présenté, au nom des États membres de l'OUA, le projet de résolution A/52/L.8 relatif à la coopération entre l'ONU et l'OUA. Nous espérons que l'Assemblée adoptera ce projet de résolution sans vote.

M. Rubadiri (Malawi) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation souscrit aux observations faites par la délégation zimbabwéenne au nom du Groupe des États d'Afrique sur ce point de l'ordre du jour, intitulé «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine».

Le Malawi se félicite du rapport du Secrétaire général, figurant dans le document A/52/374, qui donne un aperçu des activités mises en oeuvre ainsi que de celles qui sont prévues pour renforcer la coopération entre les deux organisations.

Ma délégation est heureuse de constater que depuis l'adoption de la résolution 51/151 par l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session ordinaire, les efforts visant à accroître la coopération entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) se sont poursuivis. Je voudrais donc rendre hommage aux Secrétaires généraux des deux organisations pour leur engagement de faire progresser la collaboration dans les différents domaines.

Nous nous félicitons des consultations et des échanges d'informations accrus en tant que moyen de renforcer les capacités mutuelles des deux organisations en matière de prévention et de règlement des conflits en Afrique, et en matière de coordination des efforts à cet égard. La nomination de M. Mohammed Sahnoun comme Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour la région des Grands Lacs, mandat qui a ensuite été élargi pour inclure le Congo, ne saurait passer inaperçue.

Le continent africain continue de se consacrer aux questions de la gestion des affaires publiques, de la paix et de la sécurité avec une vigueur et un engagement déterminés. Nous sommes donc encouragés par la participation continue des Nations Unies aux efforts de démocratisation et de consolidation de la paix déployés par l'Afrique. Ma délégation a particulièrement pris note de la proposition visant à créer, sous les auspices du Département des affaires politiques de l'ONU, un bureau de liaison au siège de l'OUA dans le cadre des efforts continus visant à renforcer la coopération entre l'ONU et l'OUA.

Ma délégation reconnaît également les efforts de coopération qui sont actuellement déployés par les Nations Unies, par l'intermédiaire de ses différentes institutions, en matière de développement économique et social. Nous nous en félicitons et nous invitons instamment les différents acteurs à ne ménager aucun effort pour apporter leur appui au continent dans sa recherche d'une meilleure situation économique. La mise en oeuvre efficace du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique seront un pas dans la bonne direction.

Pour terminer, je voudrais appuyer la délégation zimbabwéenne, qui a si bien présenté le projet de résolution dont nous sommes saisis. Je voudrais également remercier les délégations non africaines qui ont pris la parole aujourd'hui en faveur du projet de résolution et, en fait, celles qui sont restées silencieuses pour gagner du temps. Ma délégation se félicite du projet de résolution A/52/L.8, dont l'essence est le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine.

M. Aass (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Le Gouvernement norvégien se félicite du rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et il appuie le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Nous pensons qu'il est très important de renforcer davantage la coopération et la coordination entre l'ONU et ses différentes institutions et l'OUA, dans les domaines indiqués dans le rapport du Secrétaire général. L'ONU a une responsabilité particulière qui consiste à aider les pays du continent africain, et nous nous félicitons donc de l'initiative prise par le Conseil de sécurité en septembre dernier d'organiser une séance ministérielle sur la situation en Afrique.

Nous savons tous que le développement et la paix sont intimement liés, en Afrique comme ailleurs, et c'est un fait tragique que ces dernières années de nombreuses parties de l'Afrique aient été la scène de nombreux conflits graves, avec des conséquences graves tant en termes de dommages matériels que de pertes en vies humaines.

Du fait de la nature interne de nombre de ces conflits, les Nations Unies et la communauté internationale n'ont souvent pas pu intervenir efficacement afin de prévenir l'escalade de ces conflits et d'empêcher qu'ils ne dégénèrent pour devenir des guerres civiles destructrices, comme nous l'avons, par exemple, vu récemment dans le cas de la République du Congo.

La communauté internationale ne peut, et ne doit pas, se dérober à ses responsabilités dans des situations de ce genre, ni se borner à porter secours pour réparer les dégâts et panser les blessures causés par les conflits et les guerres. Nous soulignons donc l'importance qu'il y a à renforcer les capacités de l'OUA et des autres organisations et institutions africaines de jouer un rôle plus actif dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits sur le continent africain. Seuls des arrangements de paix qui bénéficient de

l'appui des pays et parties concernés seront viables et stables.

La communauté internationale, par le biais des Nations Unies, devrait dans le même temps faire de son mieux pour appuyer et aider les efforts régionaux en la matière, et c'est pourquoi il est essentiel de renforcer la coopération et la coordination entre l'ONU et l'OUA.

Nous estimons que la nomination d'un Représentant spécial conjoint de l'ONU et de l'OUA pour la région des Grands Lacs est une nouvelle initiative louable à cet égard, mais pour que les efforts communs soient couronnés de succès il est important que les ressources financières et administratives nécessaires soient disponibles.

Nous pensons également qu'il est important de renforcer et de développer davantage la coopération et la coordination entre l'OUA et les organisations sous-régionales comme la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), notamment pour ce qui est de la prévention des conflits et des projets de développement régionaux. Des efforts devraient être faits pour faire en sorte qu'il y ait une véritable coordination entre l'ONU et ses institutions et ces organisations sous-régionales, et l'OUA devrait jouer un rôle clef à cet effet.

Le Gouvernement norvégien estime que l'expérience a montré que le respect des droits de l'homme, des institutions démocratiques et une conduite avisée des affaires publiques, sont des contributions importantes et essentielles à la prévention des conflits, à la stabilité politique et au développement social et économique. Nous sommes très heureux que cet avis soit partagé aujourd'hui par la majorité des États africains et par les organisations et institutions africaines. La Norvège continuera donc d'accorder la plus haute priorité dans sa coopération pour le développement afin d'aider les pays africains dans ce domaine tant au niveau bilatéral que par l'intermédiaire de l'ONU et de ses institutions, afin de promouvoir et de renforcer la coopération entre l'ONU et l'OUA et d'autres organisations régionales africaines.

M. Amehou (Bénin) : Depuis son institutionnalisation en 1965, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a connu une évolution constante. Elle s'est tout d'abord attachée à des domaines particuliers. Ensuite elle s'est généralisée entre les deux organisations, les institutions spécialisées de l'ONU et autres organismes compétents avant de s'orienter dans la prévention et le règlement pacifique des conflits, le

maintien de la paix et de la sécurité et la gestion des foyers de tensions en Afrique.

Cette évolution traduit le dynamisme des relations entre les deux organisations mais surtout leur aptitude à adapter leurs actions communes aux développements de la situation à l'intérieur du continent.

Cette coopération dont le Bénin se félicite a connu, au titre du règlement des conflits, des résultats encourageants parmi lesquels le retour à la paix au Libéria en Afrique de l'Ouest, la normalisation progressive de la situation en République centrafricaine et dans la région des Grands Lacs.

Ces résultats sont atteints grâce aux efforts consentis et à la bonne volonté manifestée par les parties aux différends et grâce aux multiples initiatives de l'OUA, soutenue par les Nations Unies.

La réalisation de l'objectif de prévention des conflits suppose, à la lumière des développements récents dans l'arène internationale, l'adoption d'une approche intégrée, une approche devant englober toutes les questions relatives au développement et au plein épanouissement de l'être humain. Ces questions, pour n'en citer que quelques-unes doivent se rapporter : au redressement des économies ruinées par ces mêmes conflits, par conséquent à la réhabilitation, à la reconstruction et au développement; à la mise en place de systèmes de prévention rapide des conflits au niveau des États.

À cet égard, ma délégation se félicite des initiatives de certains pays dont celles des États-Unis d'Amérique, de la Grande-Bretagne et de la France dans le domaine du renforcement des capacités africaines de maintien de la paix.

L'expérience de ces dernières années nous a apporté la confirmation que la paix en tant qu'absence de conflit ne peut à elle seule garantir un climat de prospérité économique et sociale.

Aussi conviendrait-il que les mesures énumérées ci-dessus soient accompagnées par une bonne résolution de certains problèmes que sont : la dette et le service de la dette; la croissance économique et sociale; l'élimination de la pauvreté; la promotion du développement durable; etc.

Ce sont ces différents éléments d'approche qui ont fait, entre autres, l'objet de la dernière réunion au sommet des chefs d'État ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue en juin de cette année à Harare

(Zimbabwe). Le Président Robert Mugabe du Zimbabwe, agissant en qualité de président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, a brillamment présenté tous ces différents aspects de la question du développement de l'Afrique lors de la réunion du Conseil de sécurité avec les ministres africains des affaires étrangères consacrée à l'Afrique et également à l'occasion du débat général de la présente session de l'Assemblée générale.

C'est seulement à ce prix que le développement de l'Afrique, objet d'initiatives successives, pourra un jour se réaliser.

Ma délégation reste confiante, malgré tous les obstacles apparents, que notre détermination commune triomphera.

M. Hachani (Tunisie) : L'examen par l'Assemblée générale de la question de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) offre aux États Membres l'occasion d'évaluer l'état de cette coopération et d'approfondir la réflexion sur les moyens de la développer. Cet examen est d'autant plus important qu'il se produit au moment où l'on assiste à l'accroissement de l'intérêt de la communauté internationale pour la situation en Afrique. L'une des manifestations qui témoigne de cet intérêt est sans doute la tenue le 25 septembre dernier d'une session spéciale au niveau ministériel du Conseil de sécurité consacrée aux problèmes qui touchent le continent africain.

Cette réunion a permis de souligner l'importance du rôle de la communauté internationale en vue d'aider l'Afrique à relever les défis auxquels elle fait face. À cet effet, la coopération entre les deux organisations occupe une place essentielle. Dans la déclaration présidentielle adoptée par le Conseil au cours de ladite session (S/PRST/1997/46), celui-ci a souhaité un partenariat plus fort entre l'ONU et l'OUA en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix. Ma délégation se félicite de cette prise de conscience manifestée par les membres du Conseil de sécurité et qui traduit le besoin d'une meilleure coopération entre les deux organisations dans ce domaine. Le renforcement de ce partenariat passe nécessairement par l'établissement de mécanismes efficaces à travers lesquels les deux organisations peuvent se consulter, échanger les informations entre elles d'une manière permanente et régulière et tirer profit de leur expérience respective.

Dans son rapport sur la question présenté à l'Assemblée générale sous la cote A/52/374, le Secrétaire général a rendu compte des différents mécanismes mis en place pour

resserrer les liens entre les deux organisations et coordonner leurs activités dans les domaines intéressant la sécurité. Dans ce cadre, ma délégation appuie la proposition de créer un bureau de liaison à l'OUA en vue de faciliter les échanges d'informations et la coordination entre les deux organisations.

Sur un autre plan, il est important de souligner la nécessité de renforcer les capacités de l'OUA en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix à travers l'accroissement de l'assistance au mécanisme de l'organisation panafricaine pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique. Nous saluons à cet égard l'envoi récent par le Secrétaire général d'une équipe technique à Addis-Abeba afin d'examiner quelle serait la meilleure façon pour l'ONU d'aider le secrétariat de l'OUA à mettre en place un centre d'opérations destiné à renforcer la capacité de sa division s'occupant des questions relatives à la paix sur le continent.

Dans ce contexte, il y a lieu de relever le rôle grandissant des organisations sous-régionales au niveau continental dans le domaine du maintien de la paix et de la prévention des conflits en Afrique, ainsi que le développement de la coopération bilatérale en vue d'améliorer les capacités des États africains dans ce domaine. Ces tendances sont salutaires à double titre. Cela d'une part traduit la volonté des Africains de mieux s'organiser pour se prémunir contre les conflits et préserver la paix sur leur continent et d'autre part confirme la prise de conscience croissante au niveau international de la nécessité de soutenir les actions des États africains à cet égard. Ma délégation appuie tous les efforts et les initiatives qui sont de nature à rendre plus efficaces les activités menées pour la préservation de la paix sur le continent africain. Nous estimons que la coordination entre l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine et la consultation continue des États africains sont fondamentaux pour assurer le succès de ces activités. Ma délégation ne peut manquer ici de saluer l'attention qu'accorde M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à la situation en Afrique et qui se manifeste à travers ses efforts constants en vue de renforcer la coopération entre les deux organisations, particulièrement dans le domaine de la prévention des conflits, lequel occupe une place de choix dans l'action de l'OUA.

Il est devenu aujourd'hui largement reconnu que sécurité et développement vont ensemble et dépendent l'un de l'autre, en ce sens qu'il ne peut y avoir de sécurité durable sans un développement durable et vice versa. On constate que les conflits qui éclatent partout ailleurs dans le

monde tiennent souvent à des causes liées à des problèmes d'origine économique ou sociale. C'est dire que le meilleur moyen pour prévenir les conflits réside dans la promotion du développement.

Malgré la manifestation d'une certaine reprise de croissance économique dans un certain nombre de pays africains, il n'en demeure pas moins que le continent dans son ensemble continue de faire face à des contraintes multiples qui empêchent un grand nombre de pays qui le composent de parvenir à assurer une croissance économique soutenue. Le défi majeur que les pays africains se doivent de relever aujourd'hui dans un monde caractérisé par le phénomène de la mondialisation consiste à pouvoir s'intégrer dans l'économie mondiale et devenir un partenaire qui a son poids dans ce cadre.

Une telle perspective demeurera un vœu pieux si la communauté internationale n'apporte pas l'assistance dont ont besoin les États africains pour les aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent dans le cadre de leurs efforts en faveur de la promotion de leur développement. Les États africains se sont engagés depuis plusieurs années dans un ensemble de réformes économiques et politiques, caractérisées par leur volonté de s'ouvrir sur l'économie mondiale ainsi que par leur adhésion aux principes planétaires de démocratie et de droits de l'homme. Ces efforts méritent d'être soutenus d'une manière consistante par la communauté internationale pour leur assurer succès et continuité.

À cet égard, il est important d'accorder une attention particulière au fardeau de la dette qui continue de peser lourdement sur les économies africaines. De même, des efforts doivent être déployés pour inverser la tendance à la baisse que l'on constate aujourd'hui en matière d'aide publique internationale. Dans ce contexte, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine constitue un moyen essentiel pour soutenir l'action des États africains en faveur de leur développement et mobiliser les partenaires de l'Afrique à cet effet.

Le Secrétaire général a proposé dans son dernier rapport de juillet 1997 sur la réforme de l'Organisation, la création d'un Bureau du financement du développement pour la mobilisation de ressources nouvelles et additionnelles en vue de financer les projets de développement. Nous estimons que cette proposition mérite d'être étudiée en profondeur en soulignant la contribution cruciale des pays donateurs en matière de mobilisation de ressources financières additionnelles.

Par ailleurs, la coopération multilatérale et l'intégration économique entre les États africains auxquelles la Tunisie accorde une attention particulière, constituent des nécessités impérieuses pour la promotion du développement dans le continent. Le rôle des Nations Unies en coopération avec l'OUA est essentiel à cet effet. L'action dans ce cadre devrait consister à prévoir des programmes spécifiques visant à renforcer la coopération régionale en Afrique et à faciliter la réalisation des objectifs du Traité portant création de la Communauté économique africaine.

Il est certes évident que les solutions qu'il faut apporter aux problèmes de développement en Afrique que ce soit dans le cadre de l'ONU ou ailleurs nécessitent la relance d'un nouveau partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale, ce qui requiert un engagement accru de celle-ci en faveur du continent et la prise de mesures globales qui répondent effectivement et adéquatement aux exigences qui s'y manifestent.

À cet égard, la Tunisie réitère l'appel lancé par son Président, Zine El Abidine Ben Ali, pour la conception d'un plan économique global, ayant pour finalité de garantir l'essor de l'Afrique sur des bases saines et durables. Ce plan devrait aider au raffermissement des propres capacités africaines au moyen de la mobilisation des ressources financières, de l'intensification de l'assistance technique et de la consolidation de l'industrialisation, par le recours au partenariat, à l'investissement direct, aux échanges commerciaux et à la recherche d'une solution durable au problème de la dette.

Pour terminer, je dirai que dans la déclaration présidentielle de septembre dernier, relative à la situation en Afrique, le Conseil de sécurité a souligné que les défis auxquels est confronté le continent africain exigent une réponse plus globale. À cet effet, il a prié le Secrétaire général de lui présenter d'ici à février 1998 un rapport contenant des recommandations concrètes sur les sources de conflits en Afrique, les moyens de prévenir ces conflits et d'y mettre fin et la manière de poser par la suite les fondements d'une paix et d'une croissance économique durables. Nous formons le vœu que ce rapport, lorsqu'il sera présenté, comportera des recommandations qui constitueront le point de départ d'une nouvelle ère de coopération effective et de partenariat fructueux entre la communauté internationale et l'Afrique.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point.

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution publié sous la cote A/52/L.8. Je voudrais annoncer que depuis sa présentation ce matin, les Pays-Bas se sont portés coauteurs de ce projet de résolution.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/52/L.8. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution A/52/L.8 est adopté (résolution 52/20).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 42 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les Membres de l'Assemblée qu'en raison de l'heure tardive, l'examen du dernier point prévu pour ce matin, point 20 de l'ordre du jour sur l'aide humanitaire et ses alinéas a), b), d), e) et f) est reporté à cet après-midi.

Le Président assume la présidence.

Programme de travail

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe tout d'abord les Membres que j'ai reçu une lettre du Secrétaire général, dans laquelle celui-ci me demande de convoquer le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies. J'ai déjà mené des consultations à cet égard et j'ai aussi demandé aux présidents des groupes régionaux d'informer leurs membres respectifs de mon intention de convoquer une réunion du Groupe de travail, le mardi 25 novembre, à 15 heures, dans la salle du Conseil de tutelle.

Concernant le point 59 de l'ordre du jour, intitulé «Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes», j'informe l'Assemblée que, comme prévu, nous aurons un débat sur la question, le 4 décembre.

Après de longues consultations, je suis parvenu à la conclusion que nous ne prendrons pas, à ce stade, de décision sur le point portant sur les questions liées au Conseil de sécurité. J'ai reçu des assurances en ce sens, dont je suis satisfait.

À cet égard, je saisis cette occasion pour informer l'Assemblée que j'ai aussi l'intention de convoquer cette semaine une réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, pour en élire les vice-présidents. Une annonce paraîtra dans le *Journal* à cet effet.

Je voudrais également appeler l'attention de l'Assemblée sur le paragraphe 7 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, qui stipule que :

«Aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une session ordinaire de l'Assemblée si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.»

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte mes propositions, à savoir convoquer une réunion du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies demain et convoquer une réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes à une date qui sera annoncée ultérieurement dans le *Journal*?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais annoncer que le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de

l'Organisation des Nations Unies tiendra sa première séance demain, à 15 heures, dans la salle du Conseil de tutelle. L'ordre du jour de la séance sera le suivant : élection des vice-présidents, déclaration du Secrétaire général et déclaration du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion.

Pour ce qui concerne la réunion sur la réforme du Conseil de sécurité, les seules questions à traiter seront l'élection de deux vice-présidents ou la présentation des candidatures à cet effet.

La séance est levée à 13 h 15.